



Consignation et désignation du juge d'instruction

Par momey

Bonjour,

J'ai déposé ma plainte avec constitution de partie civile il y a 5 mois, fin mai 2020.

Il m'a été depuis indiqué - de manière informelle (mail) - que ma plainte avec CPC était recevable, mais, à ce jour, aucun juge d'instruction n'a toujours été désigné sur mon affaire, et aucune ordonnance de consignation ne m'a été adressée.

Quel est donc le délai "normal" - maximal et raisonnable - pour obtenir l'ordonnance de consignation, et voir la désignation d'un Juge d'instruction ?

Merci pour votre réponse

Par chance

le juge d'instruction traite ses dossiers en fonction de ses priorités et de son planning

Par momey

Bonjour,

Donc, j'en déduis que la - dite - Justice de notre Etat... "de droit"... traite en fait uniquement les dossiers "qui lui vont bien" ...

Et j'en parle, là, en toute connaissance de cause... puisque cela fait - parallèlement - 10 ans que je suis aux Prud'hommes, 6 ans qu'une dite "enquête préliminaire" est en cours, etc.

Drôle de Justice... qui, manifestement, cherche là "à étouffer" mon affaire, soit par la péremption de l'instance, soit par la prescription des faits...

Je ne sais pas qui vous êtes, mais je vous remercie pour votre réponse... qui confirme (encore) mes... "doutes" sur la (non-)indépendance de la Justice de notre Etat...

Par chance

Certains juges d'instruction, je pense, ne respectent pas le code de déontologie de la magistrature

Par chance

les magistrats doivent être indépendants, compétents, impartiaux et intègres

Par chance

les juges sont indépendants, grâce à la Constitution ils ne sont plus révoqués, suspendus ou destitués et ne sont plus non plus déplacés d'une juridiction à une autre sans leur consentement. ils sont protégés et ne sont plus inquiétés d'être frappés par des vagues d'épuration de juges corrompus qui étaient fréquentes au 19^{ème} siècle et au-delà

Par chance

""LES VALEURS DU MAGISTRAT

5 Introduction

7 L'indépendance

13 L'impartialité

19 L'intégrité et la probité

27 La loyauté

33 La conscience professionnelle

41 La dignité

47 Le respect et l'attention portés à autrui

.51 La réserve et la discrétion ""